ART. PREMIER N° 3

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2020

## ZÉRO CHARGE JEUNES MOINS DE 25 ANS - (N° 2989)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

 $N^{o}3$ 

présenté par Mme Firmin Le Bodo, M. Christophe, M. El Guerrab, M. Euzet, M. Herth, M. Larsonneur, M. Ledoux, Mme Magnier, Mme Valérie Petit et M. Huppé

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa	3,	substituer	au	nombre	:

« 4,5 »

le nombre:

« 2,5 ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à limiter la portée de cette exonération afin de la réserver aux salaires les plus modestes.